

SOCIETE TELNET HOLDING

Société Anonyme faisant appel public à l'épargne

CAPITAL SOCIAL : 11.028.000 DINARS TUNISIENS

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE ENNOUR CENTRE URBAIN NORD-1082 - TUNIS MAHRAJENE

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2016 A 11 HEURES

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire fixée pour le Vendredi 17 Juin 2016 à 11 Heures à l'Auditorium de l'immeuble « TELNET TECHNOCENTRE » sis au rue du Lac Lemane - Les Berges du Lac 1- Tunis est arrêté comme suit :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2015 ;
2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A pour l'exercice 2015 ;
3. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2015 ;
4. Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015 ;
5. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Quitus à donner aux Administrateurs ;
7. Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2015 ;
9. Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
10. Renouvellement et nomination des membres du Conseil d'Administration ;
11. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes ; et
12. Nomination d'un Co-Commissaire aux comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2016

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux du Commissaire aux comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A de l'exercice clos au 31 décembre 2015 accusant un déficit net de **8 447 439,421** Dinars ayant pris en considération les réserves relevées par le Commissaire aux comptes se rapportant, principalement, à la participation et aux créances devenues douteuses sur la société SYPHAX AIRLINES S.A.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les opérations et conventions signalées dans ledit rapport conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe TELNET HOLDING et celui du Commissaire aux comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2015 accusant un résultat net déficitaire part du groupe de **18 527 273,644** Dinars et un résultat net déficitaire de l'ensemble consolidé de **18 487 295,774** Dinars ayant pris en considération les réserves relevées par le Commissaire aux comptes se rapportant, principalement, à la participation et aux créances devenues douteuses sur la société SYPHAX AIRLINES S.A.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve purement et simplement la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du déficit net de l'exercice 2015 s'élevant à **8 447 439,421 Dinars**, comme suit :

Résultat déficitaire 2015.....	<8 447 439,421>
Reprise des résultats reportés antérieurs à 2014.....	752 891,901
Reprise des résultats reportés (2014).....	4 213 451,824
Actualisation de la valeur des actions rachetées par la société pour elle-même.....	< 68 940,540 >
Base de la réserve légale.....	<3 550 036,236>
Réserve légale 5% (reliquat).....	0,000
Sommes distribuables	<3 550 036,236>
Dotations pour le fonds social 2016.....	0,000
Dividendes.....	0,000
Résultats reportés à nouveau	<3 550 036,236>

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

SIXIEME SOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Présidents du Conseil d'Administration des indemnités au titre de jetons de présence pour la somme nette de trente mille (30.000) Dinars au titre de l'exercice 2015 soit un montant brut de trente-sept mille cinq cents (37.500) Dinars.

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs des jetons de présence pour la somme nette de vingt-quatre mille (24.000) Dinars au titre de l'exercice 2015 soit un montant brut de trente mille (30.000) Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination de monsieur Jean-Jacques VAN DER SLIKKE en qualité de nouvel administrateur coopté par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 09 novembre 2015.

Le mandat d'Administrateur de monsieur Jean-Jacques VAN DER SLIKKE expirera à l'issue l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Monsieur Jean-Jacques VAN DER SLIKKE déclare ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclare accepter son mandat d'Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte des résultats du vote par la commission de dépouillement, nomme M.....en tant que administrateur, représentant les petits porteurs, pour la durée de trois ans expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des états financiers de l'exercice 2018.

M..... ainsi nommé(e) déclare accepter son mandat et qu'il (elle) n'est pas frappé (e) d'aucune incompatibilité l'interdisant l'exercice de son mandat.

En cas d'empêchement pour l'exercice du mandat du membre désigné, l'Assemblée délègue tout pouvoir au Conseil d'Administration pour procéder à la régularisation de cette situation conformément à la réglementation en vigueur.

Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la société TELNET HOLDING S.A, à part l'Administrateur représentant les petits porteurs, n'ont pas participé au vote conformément à l'avis de candidature.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

NEUVIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat de quelques membres du Conseil d'Administration après la tenue de l'Assemblée Générale annuelle qui statue sur les états financiers de l'exercice 2015, l'Assemblée Générale des actionnaires décide de renouveler le mandat des administrateurs ci-après pour une durée de trois exercices soit 2016, 2017 et 2018 :

1. Monsieur Sami KHOUAJA ;
2. Monsieur Mohamed FRIKHA ;
3. Le Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement « C.T.K.D » ; et
4. Monsieur Jean-Jacques VAN DER SLIKKE.

Le mandat des Administrateurs qui viennent d'être nommés expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Les Administrateurs ainsi nommés déclarent accepter leur mandat et qu'ils ne sont pas frappés d'aucune incompatibilité l'interdisant l'exercice de leur mandat.

Désormais, le Conseil d'Administration est composé des membres suivants :

1. Monsieur Sami KHOUAJA ;
2. Monsieur Mohamed FRIKHA ;
3. Le Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement « C.T.K.D » ;
4. Monsieur Jean-Jacques VAN DER SLIKKE ; et
5. M.....

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DIXIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'expiration du mandat du Commissaire aux comptes de la société, monsieur Saleheddine ZAHAF, l'Assemblée Générale Ordinaire lui renouvelle son mandat pour 3 ans portant sur les exercices 2016 ; 2017 et 2018. Son mandat expirera à nouveau à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018.

Monsieur Saleheddine ZAHAF, présent à l'Assemblée, remercie l'Assemblée pour la reconduction de son mandat et déclare ne pas se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclare accepter ses fonctions de commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme K.P.M.G, société d'expertise comptable, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, en tant que Co-commissaire aux comptes pour les exercices 2016 ; 2017 et 2018. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018.

Monsieur, représentant de K.P.M.G, présent à l'Assemblée, déclare que K.P.M.G ne se trouve pas dans un cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéance et déclare accepter les fonctions de Co-commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DOUZIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'ensemble des fonctions prises par le Président du Conseil d'Administration et par le Directeur Général dans d'autres sociétés comme mentionnées dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....